Impact de la légalisation du cannabis récréatif sur la santé mentale : une revue de littérature

Impacts of Cannabis Legalisation on Mental Health: A Literature Review

Introduction

Depuis quelques années déjà, la légalisation du cannabis a fait l’objet de vives délibérations sociopolitiques au Canada surtout devant l’adoption de cette politique par les États-Unis, les états pionniers ont été le Colorado, l’État de Washington, l’Oregon et l’Alaska.

Le 17 octobre 2018, le gouvernement du Canada a légalisé le cannabis récréatif, après avoir constaté l’inefficacité des sanctions criminelles. Les intentions derrière cette approche nationale sont, entre autres, d’éliminer le marché illégal du cannabis, de réduire le fardeau carcéral associé aux infractions mineures en lien avec cette substance, de procurer des avantages financiers au gouvernement, de contrôler la qualité du cannabis et d’en limiter efficacement l’accès aux adolescents.

La consommation de cannabis comporte toutefois certains effets néfastes. Elle est associée aux troubles d’usage de substances, à des atteintes cognitives ainsi qu’à l’apparition de troubles psychotiques. Une consommation dès le jeune âge est associée à un plus grand risque de développer un trouble d’usage au cannabis ou des altérations du développement cérébral ainsi qu’à un moins haut niveau de scolarité.

Une recension des écrits a donc été effectuée autour de la question suivante : « Quel est l’impact d’une légalisation du cannabis récréatif sur la santé mentale de la population ? »

Méthodologie

La recherche a été effectuée en Novembre 2018 dans la base de données PubMed en utilisant les termes suivants : (marijuana OR cannabis OR THC OR pot) AND (legalization or legalisation) AND mental health.

Au total, 382 articles ont été obtenus, mais 11 articles seulement ont été retenus. Ainsi, au cours du processus, la majorité des résumés et des articles étaient éliminés, car ils ne traitaient pas du lien entre la légalisation du cannabis et un trouble de santé mentale.

Résultats :

**La consommation de cannabis**

À la lecture de ces 11 articles, l’issue la plus étudiée en lien avec la légalisation et la santé mentale est certainement la consommation du cannabis.

À ce sujet, la plupart des études ont montré une augmentation de la consommation de cannabis. Parmi ces études, 3 d’entre elles concernaient des populations étudiantes, alors que les 2 autres se consacraient respectivement à une population plus générale de citoyens américains et à une population de femmes ayant des problèmes de consommation.
**La perception du cannabis**

Un autre enjeu observé dans les études était la perception que les gens se font du cannabis. Dans les études qui ont été incluses, 3 observaient cette variable. Parmi elles, 2 études montraient une diminution de la perception du risque associé au cannabis suite à la légalisation du cannabis récréatif, alors que la troisième montrait plutôt une augmentation de la perception du risque.
**Le recours aux urgences**

Quelques études ont également analysé l’impact de la légalisation du cannabis récréatif sur le nombre de visites aux unités des urgences.

Wang et coll. (2017) ont étudié l’achalandage à l’urgence générale ainsi que le nombre d’hospitalisations en lien avec le cannabis au Colorado de 2000 à 2015. Cette étude a montré une augmentation significative du nombre d’hospitalisations associées à la consommation du cannabis et du taux de recours aux consultations à l’urgence suite à la légalisation.

D’autres auteurs se sont penchés sur la question des visites à l’urgence au Colorado. Hall et coll. (2018). Les résultats ont démontré une augmentation significative du nombre de visites à l’urgence associées à la fois au cannabis et aux troubles liés à la santé mentale lors de la période de 2012 à 2014.

**L’impulsivité**
Une seule étude (Destrée et coll., 2018) s’est intéressée à l’impact de la légalisation du cannabis sur l’impulsivité et aucun changement significatif n’a été observé.

**La consommation des autres substances**

Finalement, une étude a observé l’impact de la légalisation du cannabis sur la consommation d’autres substances. Cette étude (Grant et coll. [2017]), effectuée chez la population de femmes ayant des problèmes de consommation en péripartum, propose que la légalisation du cannabis soit associée à une augmentation de la consommation d’alcool, de méthadone illégale ainsi que d’autres opiacés.

Les études décrites ci-haut présentent des biais et des limitations. D’abord, notons que ces résultats sont simplement observationnels. Ils n’expriment donc pas nécessairement un lien de causalité avec la légalisation du cannabis récréatif. De plus, les études concernent uniquement des populations états-uniennes et sont donc insensibles aux tendances qui se sont opérées dans les autres pays ayant légalisé le cannabis. De plus, elles s’intéressent simplement à l’impact à court terme des changements législatifs en lien avec le cannabis. Par ailleurs, les variables touchant la consommation du cannabis sont hétérogènes (on mesure parfois une utilisation quotidienne, d’autres fois lors du dernier mois et d’autres fois à vie). Finalement, il n’y a aucune mention quantitative en ce qui concerne la consommation de cannabis ni de précision quant au type de produit consommé ou à la teneur en tétrahydrocannabinol (THC) et en Cannabiniol (CBD).

Conclusion

Cette recension des écrits montre qu’il existe un nombre limité d’études concernant l’impact de la légalisation du cannabis récréatif sur les troubles en santé mentale. Il serait donc intéressant de poursuivre les recherches sur ce sujet.

**Dr Hicham Laaraj**

**CHU Agadir**

**Avril 2021**